

VIVRE à BONNES

Février 2023

N° 489



8 Impasse Paul Rougnon
86300 BONNES
09 73 52 76 70 mptbonnes86@free.fr

*Pour recevoir gratuitement le journal VAB contacter
la Maison Pour Tous*

EDITO

Développement inquiétant des stupéfiants.

Protégeons nos enfants et petits-enfants !!!

Quel étonnement, mais aussi quelle révolte de voir dans le journal (NR) du jeudi 10 janvier 2023 que le seul commerce de proximité qui prospère vraiment à Poitiers est celui de la vente de stupéfiants !

Véritable fléau destructeur pour nos jeunes, comment ne pas être révolté contre le développement depuis plusieurs années, de ces drogues, devenant de plus en plus « dures » : cannabis, crack et maintenant de plus en plus de cocaïne??

N'est-il pas possible de stopper ces réseaux connus essentiellement guyanais ? (NR jeudi 12 janvier)... Ou ne veut-on pas mettre les moyens suffisants pour arrêter ces dealers ??

Est-il préférable de sacrifier la santé (voire la mort) de nos jeunes aux dépens d'une économie souterraine qui engendre l'insécurité et la violence dans de nombreux quartiers ? A tel point que les citoyennes et citoyens commencent à se substituer aux forces de l'ordre , pour stopper les trafics au bas des immeubles !!!

En espérant des mesures, plus punitives et rapides contre ces trafiquants, nous nous devons de prévenir nos jeunes des risques encourus : altération du cerveau, crise convulsive, AVC, crise cardiaque, sans ignorer le coût financier conséquent.

Parents, soyez attentifs au moindre changement de comportement de vos enfants, et protégez-les des nouveaux dangers du siècle que sont la drogue et les réseaux sociaux.

Le bureau.

Vous souhaitez :
nous communiquer un article,
faire paraître une annonce,
donner votre sentiment sur
l'actualité...

Nous vous rappelons que vos
articles doivent nous parvenir avant le

15

de chaque mois pour une
parution le mois suivant.

*Les marges des documents doivent être
supérieures à 1,2 cm*

**Les annonces de manifestations ne doivent
concerner que celles ayant lieu sur
la commune.**

Merci

Abonnement annuel pour les personnes
hors commune 50 €

HORAIRES DU BUREAU
MARDI 8H30/12H –13H30/15H45
MERCREDI 9H/12H
JEUDI 8H30/12H-14H/16h45

SOMMAIRE

Page	3	Informations municipales
Page	25	Informations MPT
Page	27	Informations Paroisse
Page	28	Libres opinions
Page	31	Informations associations
Page	38	Jeux
Page	40	Recette
Page	41	Annonces et publicités

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 06 DECEMBRE 2022 ADOpte LE 24 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

Étaient présents : Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Philippe GOUTY, Madame Isabelle SCHREIBER, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoit PARENTEAU, Madame Florence BRANLARD, Monsieur Pierre AUGEREAU, Monsieur Sébastien RONE.

Étaient absents excusés : Madame Emilie GUICHARD qui avait donné pouvoir à Monsieur Philippe GOUTY, Madame Catherine THEVENET qui avait donné pouvoir à Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Madame Alice GARCIA qui avait donné pouvoir à Madame Léa LAURENDEAU, Monsieur François DUVAULT qui avait donné pouvoir à Monsieur Serge COUSIN, Madame Nathalie JOLY absente excusée, Monsieur Yann HILAIRE absent excusé.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN est nommée secrétaire.

Assistait également Madame Mélanie GROLLEAU, secrétaire à la mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2022 est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- L'ORDRE DU JOUR -

1. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne
2. Sorégies : délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 A la convention de Mécénat de la Sorégies
3. Renouvellement du contrat CNP au 1^{er} janvier 2023
4. Tarifs 2023 des services municipaux
5. Engagement de la Commune au titre du dispositif Territoires Numériques Educatifs
6. Budget camping : décision modificative n°1
7. Budget commune : décision modificative n°2
8. Attribution d'un nom de rue
9. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Bonnes
10. Budget commune : décision modificative n°3

DIVERS

Droits de préemption
Château de Touffou
Cérémonie des nouveaux habitants
Ecowatt : cellule de crise

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE

Vu la loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 complétant les dispositions du code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2018, de créer un service de médecine de prévention et de le mettre à disposition des collectivités et établissements publics affiliés.

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

Nombres de votants :17
Votes pour : 17

Madame Françoise LANGLOIS HULIN précise que le coût d'une consultation est d'environ 90€/agent.

SOREGIES : DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE MECENAT DE LA SOREGIES

Monsieur Le Maire, rappelle aux membres du Conseil que, traditionnellement, la Sorégies pose et dépose les illuminations de Noël. En tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, Sorégies apporte son soutien, sans aucune contrepartie, à la véritable tradition des fêtes de fin d'année.

Cela lui permet de bénéficier d'une réduction fiscale, sur l'impôt des sociétés, égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions.

Pour valoriser cette opération d'intérêt général à vocation culturelle, la Sorégies nous a transmis une convention de mécénat en 2017. Pour l'année 2022, la Sorégies nous propose un avenant n°6 à ladite convention afin de continuer cette opération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°6 de la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre Sorégies et la commune de Bonnes ainsi que tous documents à intervenir concernant ce dossier.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 17

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CNP AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur Le Maire rappelle, aux membres du Conseil, que la Commune de Bonnes est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales (CNRACL).

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an et prendra effet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le taux de la prime pour l'année 2023 est fixé à **6,52%**, pour les agents CNRACL, contre 6.41 % en 2022.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2023 pour les agents affiliés à la CNRACL,
- d'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2023 pour les agents affiliés à la CNRACL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat CNP assurances.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 17

Madame Françoise LANGLOIS HULIN précise que le paiement à la CNP se fait en 2 fois, la cotisation principale est payée début janvier (facture de 15 312,11 € au 1.1.2022), puis ajustement sur la masse salariale dès qu'elle est connue.

TARIFS 2023 DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs des différents services municipaux :

Après délibération, par 14 votes pour, 1 abstention et 2 contres, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS DE LA SALLE DES FETES (applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)	
Location par des habitants de la Commune	
Une journée sans chauffage	140 €
Une journée avec chauffage	210 €
Location par des particuliers domiciliés hors de la Commune	
Une journée sans chauffage	300 €
Une journée avec chauffage	420 €

- Le tarif avec chauffage est appliqué en fonction de la météo.

TARIFS DU FOYER (applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)	
Location par des habitants de la Commune	
Forfait pour une journée sans chauffage	40 €
Forfait pour une journée avec chauffage	60 €

- Le tarif avec chauffage est appliqué en fonction de la météo.

	TARIFS PHOTOCOPIES 2023			
	NOIR ET BLANC		COULEUR	
Désignation	Recto	Recto/Verso	Recto	Recto/Verso
La photocopie A4	0.25€	0.40€	1.20€	1.70€
La photocopie A3	0.50€	0.70€	2.40 €	3.40 €

TARIFS TELECOPIES 2023	
1 feuille France Métropolitaine	1€
1 feuille pour les DOM-TOM et l'étranger	3 €

- L'utilisation des courts de tennis est gratuite

Nombres de votants : 17

Votes pour : 14

Abstention : 1 (Madame Florence BRANLARD)

Votes contre : 2 (Madame Léa LAURENDEAU et Monsieur Sébastien RONE)

Échanges :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les prix de 15% au vu de l'augmentation des prix de l'énergie.

Monsieur Dominique LE JALLE est d'accord avec l'augmentation pour le chauffage, mais signale que la cuisine n'est pas en bon état et qu'il faut essayer de limiter les hausses de tarifs.

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes est principalement réservée par les associations de la commune.

Un cadenas a été installé sur l'armoire électrique pour que la température du chauffage ne soit pas modifiée.

Monsieur Philippe GOUTY : Que font les autres communes voisines ?

Monsieur le Maire : Certaines communes vont augmenter leurs tarifs de 15% et vont fermer leurs salles des fêtes pendant la période hivernale.

Madame Florence BRANLARD informe que toutes les piscines de Grand Poitiers vont fermer pendant les vacances scolaires pour maintenance sauf le centre aquatique de la Pépinière.

Monsieur Sébastien RONE : Je trouve que l'augmentation de 15% est un peu élevée.

Monsieur Philippe GOUTY : Dans d'autres communes, les associations payent les locations des salles.

Monsieur Sébastien RONE : oui, comme par exemple à Liniers les associations payent dès qu'elles ont utilisé la salle des fêtes trois fois.

Monsieur le Maire : Les associations de la commune de Montamisé payent la moitié du prix.

Ce débat devra être repris ultérieurement.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AU TITRE DU DISPOSITIF TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), telle que modifiée par la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC BpiFrance et la société anonyme BpiFrance relative au Programme d'investissements d'avenir – action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,

Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Département de la Vienne dans le cadre de France 2030 « Territoires Numériques

Educatifs » (TNE) en date du 18 mai 2022,

Vu le règlement financier adopté par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vienne en date du 24 juin 2022,

Préambule

France 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs ». En s'appuyant sur 4 leviers, l'équipement, une offre logicielle de ressources mises à disposition des enseignants et des élèves, la formation des enseignants du public et du privé et la parentalité, il s'agit d'avoir une approche systémique du numérique éducatif pour :

- favoriser le développement de nouvelles pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous ;
- intégrer les nouvelles technologies dans le quotidien de la classe, des cursus ou des sessions de formation et en accompagnant la transformation numérique induite ;
- utiliser ces outils pour réduire les inégalités de chance ou apporter une solution robuste et qualitative aux fractures territoriales (public empêché, campus connectés);
- favoriser le développement professionnel des professeurs et des formateurs en diversifiant les modalités d'enseignement et de formation (enseignement hybride classe inversée, prise en charge des apprenants à besoins particuliers...);
- développer une culture numérique permettant un usage responsable du numérique ;
- associer les parents aux choix en matière de numérique et de développer la co-éducation.

Le Département de la Vienne a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des communes, en sus de sa compétence relative aux collèges. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les communes, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.

Dans ce cadre, le Département de la Vienne a adopté un Règlement financier, du même type que celui applicable aux différents volets d'Activ', intégrant les particularités du dispositif « Territoires Numériques Educatifs ».

Le Conseil municipal a pris connaissance de ce règlement (annexé à la présente délibération) et des projets éligibles.

Elle envisage de développer pour ses écoles :

- un équipement numérique ;
- un environnement d'accès aux services numériques;

Aussi, elle souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » dont le chef de file est le Département de la Vienne,
- accepte, en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et s'engage à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération (annexe 1),
- le cas échéant autorise, dans ce cadre, Monsieur le Maire à signer la lettre de mandat, annexée à la présente délibération (annexe 2), permettant au Département de la Vienne d'être l'intermédiaire entre la Commune et la Caisse des Dépôts et Consignations,

prend acte que

- le dispositif se termine le **17 mai 2025**,
- la lettre de mandat devant donc être adressée au plus tard le **17 mai 2024**
- et les justificatifs de réalisation des projets de la commune devant être transmis au Département de la Vienne au plus tard le **1^{er} mars 2026**.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 17

BUDGET CAMPING : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires étant insuffisants à l'article 6215 « personnel affecté par collectivité de rattachement », il convient de prendre une Décision Modificative :

Dépenses de fonctionnement :

Article 60612 « Energie - Electricité» - 910 €

Recettes de fonctionnement :

Article 6215 « personnel affecté par collectivité de rattachement » + 910 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer la Décision Modificative énoncée ci-dessus.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 17

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires étant insuffisants à l'article 1641 « Emprunts », il convient de prendre une Décision Modificative :

Dépenses d'investissements :

Article 1641 « Emprunts » + 10 000 €

Article 2183 « Matériel informatique » - 10 000 €

Après délibération, par 16 votes pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer la Décision Modificative N°2 énoncée ci-dessus.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 16

Abstention : 1 (Madame Florence BRANLARD)

ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un administré pour une problématique d'adressage qui avait un droit de passage pour accéder à sa résidence « chemin de la vieille écluse ».

A la suite d'une vente immobilière, le droit de passage lui a été supprimé par acte notarié.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une nouvelle adresse : « 5 route de la Chapelle Moulière ».

Après échange, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'adresse énoncée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à informer les organismes du changement d'adresse de ce riverain.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 17

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE DE BONNES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu le 25 novembre dernier de Madame Rachel PELLETIER, Directrice de l'École de Bonnes, demandant une subvention exceptionnelle de 500 € pour un projet d'art plastique pour la classe de CP/CE1.

Ce projet, accompagné par un intervenant extérieur, vise à la création d'une œuvre collective par un modelage du visage des élèves avec de la terre.

Plusieurs compétences des programmes de cycle 2 seront travaillées lors des activités proposées :

En arts plastiques : exprimer ses émotions et sa sensibilité en s'emparant des éléments du langage plastique et en confrontant sa perception à celle des autres élèves, expérimenter les effets des matériaux en explorant l'organisation et la composition plastiques.

En langage oral lors d'une restitution : s'exprimer à l'oral en adoptant une distance critique par rapport au langage produit.

Le coût total du projet s'élève à 1 271.70 €. Le plan de financement prévisionnel, s'établit comme suit :

- Subvention APE : 600 €
- Subvention commune de Bonnes : 500 €
- Coopérative scolaire : 171.70 €

Après délibération, par 13 votes pour, 2 abstentions et 2 contres, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'École de Bonnes.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 13

Abstention : 2 (Madame Florence BRANLARD et Monsieur David SUIRE)

Votes contre : 2 (Messieurs Dominique LE JALLE et Sébastien RONE)

Échanges :

Madame Florence BRANLARD : L'école des Beaux-Arts n'est jamais sollicitée. Pourtant le service est gratuit.

Monsieur Serge COUSIN : j'en parlerai à la directrice.

Madame Isabelle SCHREIBER : L'école de Beaux-Arts est beaucoup sollicitée : Les demandes doivent être faites très en amont.

Madame Florence BRANLARD : L'école de Bonnes prévoit beaucoup de projets mais aucune demande n'est adressée.

Madame Isabelle SCHREIBER : Au prochain rendez-vous avec la directrice de l'école, je lui parlerai de ce sujet.

Monsieur Benoist PARENTEAU : D'autres projets sont-ils prévus cette année ?

Madame Isabelle SCHREIBER : Oui, la sortie culturelle de fin d'année scolaire ; pas de prévisionnel pour le moment.

Monsieur Sébastien RONE demande d'avoir le prévisionnel de sortie scolaire de l'école avant le vote du budget de la commune.

Monsieur Dominique LE JALLE : Il est facile de demander des subventions, aux vues des augmentations des prix de l'énergie, des produits alimentaires ainsi que les arrêts maladie et les remplacements.

Messieurs Dominique LE JALLE et Sébastien RONE suggèrent de demander aux familles une participation financière pour les sorties scolaires.

Monsieur Benoist PARENTEAU : Certaines familles ne pourront pas participer.

Madame Florence BRANLARD : Une petite participation de 5 € pourrait être demandée.

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires étant insuffisants au chapitre 012 « charges de personnel », il convient de prendre une Décision Modificative :

Dépenses de fonctionnement :

Article 6413 « Personnel non titulaire »	+ 20 000 €
Article 615221 « Bâtiments Publics »	- 10 000 €
Article 615231 « Voiries »	- 5 000 €
Article 61521 « Terrains »	- 5 000 €

Après délibération, par 15 votes pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer la Décision Modificative N°3 énoncée ci-dessus.

Nombres de votants : 17

Votes pour : 15

Abstention : 2 (Madame Florence BRANLARD et Monsieur Sébastien RONE)

Échanges :

Monsieur le Maire et Madame Françoise LANGLOIS HULIN citent les différentes raisons :

- Les remplacements à l'école,
- Les 3.5% d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, depuis le 1^{er} juillet 2022,
- La fin des contrats aidés depuis le mois d'octobre dernier,
- L'indemnité chômage d'un agent.

Madame Florence BRANLARD : C'est énorme pour une commune comme la nôtre, arrêtons de recruter !

Monsieur Dominique LE JALLE : Il faudra être vigilant pour le prochain budget.

Monsieur Sébastien RONE demande la masse salariale de la commune.

Madame Françoise LANGLOIS HULIN :

- en 2021, charges de personnel et frais assimilés, titulaires et contractuels : 582 290,96 €,
- au 24.11.2022, les mêmes charges sont de : 569 514,72 €, pour 11 mois de salaires, soit une estimation pour l'année de 621 288 €, et donc une différence entre 2021 et 2022 estimée à + 40 000 €.
- Précise également que des remboursements ont été reçus en 2022 : 16 189,89 € par l'Agence de Service et de Paiement pour les emplois aidés et 8 429,40 € par la Caisse Nationale de Prévoyance CNP pour les arrêts maladie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut aussi prévoir le versement de 700 jours d'indemnité chômage.

Monsieur Dominique LE JALLE demande à quoi correspond les 700 jours d'indemnité chômage.

Monsieur le Maire : C'est une allocation dont je ne peux pas communiquer le montant.

Madame Florence BRANLARD : Quelle est la situation du personnel de l'école ?

Madame Isabelle SCHREIBER : La cantinière est arrêtée jusqu'au 2 janvier et devrait reprendre au mois de janvier, l'agent périscolaire est arrêté jusqu'au 6 janvier 2023.

Madame Florence BRANLARD : Vous avez eu un rendez-vous avec le syndicat CGT, pouvez-vous nous en parler ?

Monsieur le Maire : effectivement nous avons reçu le syndicat CGT pour deux agents (pose méridienne et un problème de genoux).

Monsieur Pierre AUGEREAU : Combien reste t'il sur le budget de la voirie ?

Madame Françoise LANGLOIS HULIN : il a été dépensé 1 903 € et qu'il reste 8 097€ sur les 10 000 € budgétés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe GOUTY présente les plans de l'accès à deux terrains en vente situés aux Bonneaux. Une réunion sera organisée à la mairie avec les deux propriétaires.

Droits de préemption :

Vente d'un terrain « Les Bonneaux » d'une surface totale de 05 a 10 ca et vente d'un terrain « La Voute » d'une surface totale de 06 a 13 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'une maison « 4 rue des Alouettes » d'une surface totale de 07 a : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Divers :

Château de Touffou : des projets sont en cours.

La cérémonie des nouveaux habitants est repoussée au mardi 3 janvier 2023, en même temps que les vœux du Maire.

Échanges :

Madame Florence BRANLARD : Je trouve que la cérémonie des vœux est trop tôt.

Monsieur le Maire : La cérémonie commencera à partir de 18h30 mais l'accueil débutera à 18h00.

Madame la Députée sera présente et restera pour le Conseil Municipal, elle souhaite également rencontrer les membres du Conseil Communal des Jeunes.

Une visite du Sénat est prévue le 12 juin 2023 pour les membres du Conseil. Le transport est à la charge des Conseillers et le déjeuner est offert par les sénateurs. La réponse est à donner avant la semaine prochaine.

Monsieur le Maire : Une pelleteuse du Département est arrivée aujourd'hui pour commencer à enlever la terre entreposée à la Zone Artisanale du Bois Carré.

Courrier reçu en mairie d'un administré demandant la limitation de vitesse à 30 km/h à « La Grange à Barreau » : Monsieur le Maire les rencontrera mercredi 7 décembre 2022.

Monsieur le Maire remercie tous les participants et notamment les enfants qui ont participé à la cérémonie du 11 novembre dernier.

Monsieur le Maire va rencontrer le Président de VVM pour l'informer qu'un arrêté sera établi pour ne plus se servir du terrain d'honneur et de l'éclairage pour l'entraînement au stade de foot.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une cellule de crise devra se tenir, dès 17h00, en mairie, la veille des éventuelles coupures électriques, et que les conseillers disponibles pourraient assurer une astreinte pour aider la population en difficulté. Les personnes qui rencontrent des problèmes de santé sont recensées par le CCAS. En cas de coupure électrique, l'école sera fermée le matin.

Monsieur Benoist PARENTEAU suggère de répertorier les bâtiments où le manque d'électricité peut entraîner des soucis.

Madame Françoise LANGLOIS HULIN fait un point financier, à la date du 24.11.2022 :

dépenses de fonctionnement : 906 462,80 € et 902 514,98 € de recettes. Les dépenses en investissement sont de 373 179,71 € comprenant le pôle santé.

Travaux voirie :

Un nouveau projet de sécurisation de la rue de la Varenne (pose de chicanes) a été présenté aux riverains et validé par service voirie de Grand Poitiers Communauté Urbaine. Les travaux devraient être réalisés 1^{er} semestre 2023.

Le comptage de la Filardière réalisé par les services voirie de Grand Poitiers Communauté Urbaine fait apparaître que la vitesse est globalement respectée par l'ensemble des usagers (deux vitesses relevées au-dessus de 50km/h lors de la période de contrôle).

Monsieur Philippe GOUTY évoque le problème de la tôle pliée sur l'épareuse ; des éléments semblent avoir été fragilisés. Un contact sera pris auprès du fournisseur.

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Pierre AUGEREAU remercie les agriculteurs qui ont procédé au ramassage des branches sur les chemins ruraux lors du passage du lamier.

La séance est levée à 22h40.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 24 JANVIER 2023 À 20 H 30

ETAT CIVIL

Bilan annuel 2022

Naissances : 25

Mariages : 8

Décès : 9

OBJET TROUVÉ

Il a été trouvé :

- Une écharpe noire dans la salle des fêtes le samedi 21 janvier 2023.

S'adresser à la Mairie ☎ 05 49 56 40 17

NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- Pharmacie de la Paix : 05 49 56 41 00.
📧 pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr
- Médecin : Mme Locht-Girault : 05 49 01 48 02.
- Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75 / 06 64 03 34 94.
- Ostéopathe : Mme Ringeade Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.
- Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.
- Sophrologue : Mme Mélanie Auzuret : 07 50 92 55 12 sur RDV.
- Kinésithérapeutes : Mmes Lardeau et Misbert, M. Moulins : 09 79 04 02 59.
- Orthophoniste : Mme Terroy : 06 51 80 09 18 sur RDV ou sur docorga.com

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	Mardi – Jeudi	Mercredi - Vendredi	Samedi
9h00/12h30 – Fermé l'après-midi	9h00/12h30 - 14h00 /17h30	9h00/12h30 – 15h30/17h30	9h00/12h00
☎ 05 49 56 40 17 - ☎ 05 49 56 48 51 contact@bonnes86.fr - www.ville-de-bonnes.fr			

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES

Lundi – mardi – vendredi	Mercredi - Samedi
14h00/17h45	8h00/11h45
Les déchets acceptés à la déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, cartons. Les déchets refusés à la déchetterie : métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.	

PERMANENCES SOCIALES

Madame TRICOCHE, Assistante Sociale est à votre disposition
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Judi (1 judi sur 2)	Mardi	En dehors des permanences de Bonnes et Saint Julien l'Ars
de 9h30 à 11h30 A la Mairie de BONNES Place Jean-Baptiste Guiot 86300 BONNES ☎ 0549564017 ☎ 0549564851	de 9h00 à 12h00 Au Centre Social 19, rue de l'église 86800 ST JULIEN L'ARS ☎ 0516011036	Maison de la Solidarité Zone du Peuron 86300 CHAUVIGNY ☎ 0549464156 ☎ 0549460402

RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne

Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.

Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES
sont ouvertes toute l'année

Nous contacter : ☎ 05 49 56 40 17 ou 05 49 56 11 32
camping@bonnes86.fr - www.campingbonnes86.fr



ABATTAGE DE BOIS

Si vous avez l'intention d'abattre du bois sur le territoire de la commune, il est possible qu'une déclaration préalable soit nécessaire.

Renseignez-vous auparavant à la Mairie, des formalités à effectuer.

Nouveau service en ligne : déposer ses demandes d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les habitants et professionnels des communes de Grand Poitiers, dont notre commune BONNES fait partie, peuvent déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme.

Un nouveau service en ligne

Ce nouveau service proposé par Grand Poitiers concerne :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ;
- les demandes relatives à l'occupation et l'utilisation des sols (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de démolir, Permis d'Aménager, certificat d'urbanisme...).

Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?

Il suffit de se connecter à la page suivante : <https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne>, puis de sélectionner l'objet de sa demande.

Il vous faudra ensuite créer un compte afin de suivre l'évolution de votre demande et de conserver une trace des documents déposés.

Qui fait quoi ?

Les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols sont déposés dans la commune où sont localisés les projets et relèvent de la compétence du Maire.

L'instruction de ces actes est ensuite confiée au service instructeur de Grand Poitiers quel que soit les modalités de dépôt (papier ou numérique).

Le dépôt des demandes de manière dématérialisée permettra un gain de temps lors de l'instruction des dossiers.

Quelle est la réglementation à ce sujet ?

Au niveau national, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer un télé-service à leurs administrés ; Grand Poitiers a fait le choix de proposer ce service à toutes les communes de la Communauté urbaine, quelle que soit leur taille.

Habitantes et habitants de Grand Poitiers : participez à la réalisation du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Grand Poitiers engage l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). À l'horizon 2025, ce document permettra d'organiser le développement du territoire de manière cohérente.

Avant la finalisation du document de planification (PLUi) les documents d'urbanisme actuels restent applicables.

C'est quoi un PLUi ?

Le PLUi réglementera le droit des sols des 40 communes de Grand Poitiers, à l'échelle de la parcelle, publique ou privée (hors secteur sauvegardé) dans le respect du développement durable.

Les enjeux :

L'objectif est d'avoir un document unique, exprimant une stratégie partagée, incluant les évolutions du territoire pour les années à venir et les impacts climatiques et environnementaux.

Donnez votre avis

Pour participer à la démarche :

- en adressant vos contributions écrites en remplissant les registres disponibles dans chaque mairie ;
- en envoyant un courriel à concertation.plui40@grandpoitiers.fr;
- un courrier à Madame la Présidente de Grand Poitiers au 84, rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Dans les années à venir, des temps d'information, de consultation, d'échanges seront organisés régulièrement avec les habitantes et habitants.

Le 25 juin 2021, le Conseil communautaire de Grand Poitiers a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 40 communes du territoire.

SERVICE A LA PERSONNE

La commune de BONNES organise un service prestataire « d'aide à domicile » par l'intermédiaire du CCAS de BONNES. Les chèques emploi service préfinancés sont acceptés.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, notamment sur le service « d'aide à domicile » auprès des personnes âgées ou toute personne (sans condition d'âge) sortant d'hospitalisation, prise en charge à 100% par sa mutuelle santé ou en chèque préfinancé.



CCAS DE BONNES
Place Jean-Baptiste GUIOT
86 300 BONNES
☎ : 05.49.56.40.17 - ☎ : 05 49 56 48 51
✉ : ccas@bonnes86.fr



INFORMATIONS SOCIALES

Allocation de solidarité aux personnes âgées : Un coup de pouce pour les faibles revenus

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant des ressources très limitées et vivant en France pour leur permettre de bénéficier d'un revenu minimal.

Cette aide est versée sous certaines conditions.

1 – Les conditions

L'Aspa peut être attribuée aux personnes percevant une retraite personnelle ou de réversion remplissant les conditions suivantes :

- * avoir 65 ans ou l'âge légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail ;
- * disposer de ressources mensuelles inférieures à 10 838,40 € par an pour une personne seule et 16 826,64 € pour un couple ;
- * résider en France métropolitaine ou dans un département d'outre-mer.

Les personnes en couple doivent avoir demandé l'attribution de toutes leurs retraites personnelles et de réversion à tous les régimes français, étrangers et des organisations internationales.

2 – Le montant

Le maximum susceptible d'être versé s'élève à 903,20 € par mois pour une personne seule et à 1 402,22 € pour un couple – lorsque les deux bénéficient de l'Aspa. Le montant de cette allocation peut toutefois être réduit en fonction des ressources du foyer.

À noter qu'en cas de départ pour s'installer à l'étranger, le paiement de l'Aspa est supprimé et les sommes payées au titre de l'allocation sont récupérées. Il faut en effet résider de manière stable sur le sol français pour la percevoir.

Tout changement de ressources, de situation familiale ou d'adresse doit être signalé à la MSA, Carsat...

3 – La demande

L'attribution n'est pas automatique. Il faut en faire la demande auprès de la MSA, Carsat... à l'aide du formulaire disponible sur son site (www.msa.fr ou www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16871), en joignant certains justificatifs. Si les conditions pour en bénéficier sont remplies, la date d'effet est fixée au premier jour du mois suivant la date de la demande. L'Aspa sera payée en même temps que la retraite.

Les bénéficiaires peuvent également prétendre, en fonction de leurs ressources, à l'aide au paiement d'une assurance complémentaire santé, destinée à faciliter l'accès aux soins et à offrir une meilleure protection en matière de couverture santé.

4 – Le recours sur succession

Les sommes versées au titre de l'Aspa sont récupérables après le décès, seulement si l'actif net de la succession excède 39 000€ en métropole, 100 000€ en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion et à Mayotte. Toutefois, les montants recouvrés ne doivent pas dépasser 7 324,82€ par an pour un seul bénéficiaire et 9 799,48€ pour un couple.

Les sommes sont récupérées uniquement sur la partie de la succession dépassant 39 000€.

HIV. 22/23



BONNES

Flex'e-bus, le transport à la demande en correspondance avec la ligne **33**

du lundi 30 janvier au vendredi 7 juillet 2023



🕒 horaire à réserver

33 du lundi au vendredi

🕒 Chauvigny Mairie	Notre Dame
 → 	6:39
6:07 33E	8:03
7:04	8:43
8:09 33E	13:45
12:49	

● Bonnes Mairie
● La Voûte
● Les Barbalières
● Chauvigny Mairie

Notre Dame	🕒 Chauvigny Mairie
12:20	13:14
17:37	18:38
18:41	19:38
20:05	20:56
	 → 

33 samedi

🕒 Chauvigny Mairie	Notre Dame
 → 	8:49
7:58	14:12
13:20	

Notre Dame	🕒 Chauvigny Mairie
12:20	13:11
18:25	19:17
	 → 

Réservation sur www.vitalis-poitiers.fr

Menu "Services > Transport à la demande"

Allobus 05 49 44 66 88

BIBLIOTHEQUE DE BONNES



Nouvelle messagerie !!
bibliotheque@bonnes86.fr



**Horaires
d'ouverture de la
bibliothèque**

mercredi et vendredi

de 16 h à 18 h

05 49 56 11 32

« Les labyrinthes d'Alice » Agnese Baruzzi

Des labyrinthes géants magnifiquement illustrés par Agnese Baruzzi, pour développer son sens de l'observation et apprendre à compter avec Alice au pays des merveilles.



« Les Indes Fourbes » Ayrolles- Guarnido



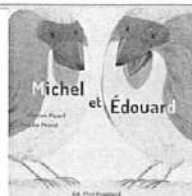
De l'Ancien au Nouveau Monde, la fabuleuse épopée d'un vaurien en quête de fortune... En 160 pages au très grand format, le dessinateur de Blacksad et le scénariste de De Cape et de Crocs nous offrent cet album d'exception qui constitue leur Livre d'Or ! Fripouille sympathique, don Pablos de Ségovie fait le récit de ses aventures picaresques dans cette Amérique qu'on appelait encore les Indes au siècle d'or. Tour à tour misérable et richissime, ses tribulations le mèneront des bas-fonds aux palais, ... jusqu'à ce lieu mythique du Nouveau Monde : l'Eldorado !

« Comment ne pas tout remettre au lendemain » Bruno Koeltz

Vous remettez à demain ce que vous pourriez faire aujourd'hui ? Vous perdez votre temps à des choses insignifiantes, en laissant traîner ce qui est vraiment important ? Peur de mal faire, désorganisation, manque de temps... Les justifications sont nombreuses. Si cette tendance empoisonne votre existence, vous souffrez sans doute de "procrastination", et cela n'a rien à voir avec la paresse. Culpabilité, perte de temps, insatisfaction, stress, conflits, en sont les conséquences et peuvent se solder plus concrètement par l'échec scolaire, le divorce, la perte de son emploi... S'appuyant sur sa pratique de psychothérapeute, le Dr Bruno Koeltz vous propose une méthode simple et efficace pour ne plus tout remettre au lendemain. Il est médecin et thérapeute



Nouveautés :



« Michel et Edouard » Myriam Picard et Jérôme Peyrat

Michel et Edouard sont deux gros moineaux qui vivent dans un centre commercial, où tout est accessible ; ils assistent au spectacle quotidien des humains qui se livrent à des manèges grotesques pour obtenir le dernier objet en vogue ou en promo. Ils mènent ainsi une vie amusante et tranquille, jusqu'au jour où un oiseau migrateur se pose, un peu perdu, dans la grande surface. Il s'étonne de cette existence loin des arbres et du soleil ! Il apporte un vent de liberté à ces oiseaux confinés. Un choix se présente à eux : une existence facile où tout est à portée de bec ou l'exaltation d'une vie au grand air. Les auteurs taquinent nos habitudes de consommation de masse, notre tentation à la facilité, et qui offre une ode à la nature et à la liberté.

« 172 heures sur la Lune » Johan Harstad

Personne n'est plus retourné sur la lune depuis Neil Armstrong en 1969. Lorsque la NASA lance une loterie mondiale dont le gain est un séjour sur la lune, trois adolescents remportent le gros lot : Mia la norvégienne, Midori la japonaise et Antoine le français gagnent le précieux prix. Mais une fois sur la lune, seuls sur la surface désolée, ils découvrent une chose inimaginable, qu'aucun scientifique n'avait envisagée...



« La Déraison » Agnès Martin-Lugand



" Comprendrait-elle la déraison, le Grandiose destructeur que j'avais vécu et qui m'avait changée à jamais ? "

Une femme aux portes de la mort.

Un homme incapable d'en finir avec la vie.

Leurs deux voix s'élèvent tour à tour pour nous confier leur histoire, leurs maux, leurs démons, et plus que tout l'amour fou. Un amour qui inspire, réunit et sauve autant qu'il a pu détruire et séparer.



Un auteur habitant Bonnes, à l'honneur.

Batailles épiques, alliances, trahisons, rebondissements au cours de cette guerre armée entre les différents modes de gouvernances pour le pays Miksar (autocratie non élue, démocratie représentative, démocratie directe, dictature religieuse).

Tout cela auquel s'ajoute une catastrophe naturelle, frappant tous les personnages.

Interview de l'auteur bonnois

« Je vis ici à Bonnes, mais je connais bien également le monde urbain.

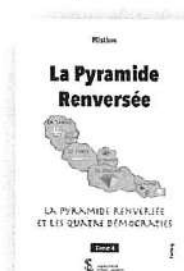
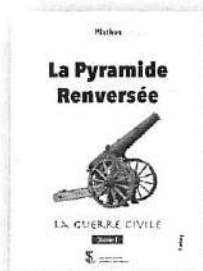
J'ai 36 ans. Je me suis lancé dans l'écriture pour, au départ, occuper mon temps libre.

Petit à petit, mon histoire s'est construite. Et lorsque j'ai commencé à rédiger des parties entières, j'ai eu envie de partager mon récit avec des lecteurs.

J'aime beaucoup réfléchir sur les sujets de société et m'interroger sur le monde que nous devrions laisser à nos enfants.

Mais mes livres sont une pure fiction. J'y ai mêlé plusieurs choses à la fois :

- conflit armé entre différents modes de gouvernance au sein de mon pays imaginaire, le Miksar : démocratie représentative, démocratie directe, autocratie non élue, dictature religieuse ;
- grandes batailles épiques, retournements de situation nombreux, alliances, trahisons ;
- mise à l'honneur de ce que l'on trouve de plus beau chez l'être humain: l'union de deux êtres qui s'aiment, l'amour des parents vis à vis de leurs enfants, les naissances, la famille, l'amitié ;
- présence de personnages très cruels et d'autres très bons, avec quelques chapitres montrant le pire dont l'homme est capable ;
- différents questionnements d'ordre philosophique : comment peuvent réagir des parents quand ils découvrent que leur enfant est un monstre ? Quel modèle de gouvernance peut convenir le mieux dans mon pays imaginaire ? Lequel satisfait le plus de personnes ? Comment peuvent réagir les personnages lorsqu'un cadre institutionnalisé, légal, ou leur fonction, va à l'en-



Don de livres

Chaque année, des livres, trop vieux, un peu abîmés ou plus d'actualité sont retirés du fond de la bibliothèque. Nous les proposons à nos lecteurs, gratuitement.

N'hésitez pas à venir et choisir parmi les livres disponibles du 10 février au 20 avril à la bibliothèque.

GRATUIT

Un auteur à l'honneur *Murielle Olivereau*

Fidèles lecteurs du Vivre à Bonnes,
vous connaissez déjà certaines de ses
histoires qu'elle aime partager.

Vous pourrez désormais
en retrouver davantage car elles sont
éditées !!



Tout en fables

MURIELLE OLIVEREAU

Pas de thème en particulier, mais une suite de contes pour adultes et/ou adolescents qui s'appuient sur la défense de certaines valeurs telles que l'amitié, la solidarité, l'amour, la lutte contre tout type de violence. Dame Nature et l'écologie y ont bien sûr toute leur place. Son originalité tient dans le fait qu'il n'y a pas de constat, pas de leçon de morale, libre à chaque lecteur de lire et de comprendre ce qu'il veut ! Chaque histoire peut être lue et relue... Il n'y a pas d'ordre prédéfini. Ces contes se veulent surtout réconfortants, ils cherchent à réchauffer les cœurs en cette période où tout semble être remis en question. C'est une récréation, une promenade, un moment magique à partager en famille. Ajoutez-y un peu d'autobiographie et beaucoup d'imagination...

Lire ce livre, c'est, d'une part, partager les mêmes valeurs et, d'autre part, avoir tous envie de pouvoir, de nouveau, s'émouvoir. Quel plaisir !

Assist@nce au numérique

L'atelier a débuté en septembre, mais vous pouvez encore le rejoindre !

GRATUIT

Atelier tous les vendredis

10h-12h

à la bibliothèque

Besoin d'aide ou envie d'aider??

Demandez plus d'informations à Carole

05.49.56.11.32

bibliotheque@bonnes86.fr

ou à Françoise Langlois-Hulin

hulin@bonnes86.fr

Un conseiller numérique intervient
1fois/mois avec une séance à thème



BATELIERES, BATELIERS : nous vous attendons pour notre projet de nouvelle activité :

- redécouverte du milieu nautique et aquatique,
- construction, réparation, entretien de bateaux,
- histoire, et valorisation de nos ports et de notre belle rivière,
- navigation et bonne ambiance.

La Maison Pour Tous de Bonnes, vous invite à une réunion ,

Le samedi 11 février à 14 heures

salle Lune , Maison des Associations

8 impasse Paul Rougnon 86300 BONNES



Apportez vos idées, vos compétences, ou simplement par curiosité, venez nous rejoindre.

Contact :Maison Pour Tous // Eric ALLEAU: 07 67 21 00 69



SOIREE THEÂTRE

Vous les avez aimés dans Vacances de rêve, eh bien les revoilà avec une nouvelle pièce :

Panique au ministère.

La troupe du Théâtre Populaire Pictave donnera une représentation le samedi 25 février à 20h30 à la salle des fêtes. Alors venez nombreux : rires assurés !!!

Tarif 8€ - Réservation au 09.73.52.76.70 – mptbonnes86@free.fr





AVIS AUX AMATEURS

SOIREE MUSICALE

Vous avez envie de vous produire sur scène (chant/musique/sketch...).

La MPT organise une Soirée musicale
le 25 mars prochain à 20h30

dans la salle des fêtes.

Faites : vous connaître avant le 25 février
auprès du secrétariat au 07.81.05.63.71
ou mptbonnes86@free.fr



INFORMATIONS PAROISSE SAINT PIERRE II

Célébrations du mois de Février 2023

Jeudi 2.....**Présentation du Seigneur au Temple**
9h, messe à St Martin la Rivière
18h30, messe à Lavoux

5^{ème} dimanche ordinaire

Samedi 4.....18h, messe à Salles en Toulon
Dimanche 5.....10h30, messe à St Julien l'Ars
10h30, AP à Chauvigny

6^{ème} dimanche ordinaire

Samedi 11.....18h, messe à La Chapelle Viviers
Dimanche 12.....10h30, messe à Chauvigny
10h30, messe à Bonnes avec l'Onction des
Malades au cours de la messe.

Merci aux personnes qui désirent recevoir ce sacrement de prévenir Elisabeth
Tatez en laissant un message sur son répondeur : Tél : 05.49.58.53.09.

7^{ème} dimanche ordinaire

Samedi 18.....18h, messe à Savigny l'Evescault
Dimanche 19.....10h30, messe à Chauvigny
10h30, messe à Salles en Toulon

1^{er} dimanche de Carême

Samedi 25.....18h, messe à Liniers
Dimanche 26.....10h30, messe à Chauvigny
11h, messe à La Puye
10h30, AP à Bonnes

Secrétariat de la Paroisse : 34 rue Faideau, 86300 CHAUVIGNY
Mail : paroissesaintpierre2@orange.fr et Tél : 05.49.46.32.22

Tout au long de la semaine

Le 2^{ème} mardi du mois : 18h30, messe à la Collégiale St Pierre de Chauvigny
Les mardi et jeudi : 8h, Laudes à Bonnes
Le mercredi : 9h, messe à ND de Chauvigny
Le vendredi : 17h30, adoration et confessions, puis messe à 18h30 à St Julien l'Ars
Le samedi : 10h30-12h, confessions à ND de Chauvigny sur rendez-vous

Tout au long du mois

15h, messe en EHPAD le mardi : 1^{er} : Châtaigniers/ 3^{ème} : Emeraudes/ 4^{ème} : Brunetterie
16h, messe tous les jeudis à la Chapelle Ste Elisabeth de La Puye.

LIBRES OPINIONS

VEILLER AU GRAIN

(être prudent)

L'expression qui date du XVI^e siècle ne doit pas être cherchée dans le vocabulaire des paysans mais dans celui des marins. Le terme « grain » a le sens de bourrasque, de tempête (peut-être accompagnées+-

3 de grêlons) fréquentes sur les océans. L'expression « veiller au grain » évoque donc la vigilance face à des dangers climatiques redoutables. Depuis le milieu du XIX^e siècle, elle s'est élargie au langage courant pour signifier « faire attention à un danger potentiel » quel qu'il soit.

Abdelkader fait un arrêt à Bonnes.

Nous sommes à Bonnes au tout début de l'année 1848 et le petit Lulu, 9 ans, se promène dans le bois des Douces, sur la route de Lavoux. En fait, il ne se promène pas. Il vient relever les collets qu'il a posés la veille car son papa et sa maman ne sont pas très riches et il pense qu'un petit civet de lapin de garenne sera le bienvenu pour améliorer l'ordinaire de la famille...

Lulu connaît bien les lieux, il y a ses habitudes et il sait comment se cacher lorsqu'il entend les pas des chevaux des gendarmes de Saint-Julien ou lorsqu'il aperçoit leur bicoorne au-dessus des taillis. Mais ce jour-là, Lulu a un sentiment bizarre. Il a comme l'impression que le bois

des Douces est habité, qu'il y a du monde dans son bois. Délaissant ses collets, il se dirige sans bruit dans la direction d'où semble parvenir un bruissement. Au bout d'un moment tout devient plus précis. Il se tapit dans un fourré et aperçoit des

militaires en képi. Ce ne sont pas les bicornes des gendarmes de Saint-Julien mais des soldats de l'Empereur Napoléon III avec leur pantalon couleur garance à large liseré bleu, leur longue veste également bleue et leurs hautes bottes noires. Mais ils ne sont pas seuls. En faisant un grand détour pour ne pas être vu, Lulu découvre la présence d'un groupe important de personnes, environ une centaine, tentant de se réchauffer assises autour de feux de bois. Il y a là des hommes, des femmes et des enfants et tous sont habillés de façon étrange : ils sont vêtus de burnous, (Lulu apprendra ce nouveau mot un peu plus tard) avec des turbans sur la tête. Quelques chèvres sont également là, occupées à brouter l'herbe rare du lieu.

Tout à coup, Lulu entend le bruit du craquement d'une branche de bois mort derrière lui. Il se retourne et se trouve nez à nez avec un petit garçon d'environ son âge. Lulu, bien que peu rassuré, engage néanmoins le dialogue à voix basse.

- Bonjour, n'aie pas peur, je m'appelle Lulu, j'habite ici, à Bonnes, et je ne te veux aucun mal.

-Je m'appelle Ali et je comprends ce que tu me dis. J'ai appris le Français avec des soldats français chez moi, en Algérie.

-Que faites-vous ici ?

-Nous sommes avec mon grand-père l'émir Abdelkader, ma grand-mère Lilla-Zarah, plusieurs de mes oncles et tantes, des cousins, des cousines, quelques dignitaires de mon pays qui ont suivi mon grand-père et plusieurs serviteurs hommes et femmes. Le 13 mai 1843, les troupes du duc d'Aumale, fils de votre ancien roi Louis Philippe, ont pris la smalah de mon grand-père et l'ont fait prisonnier. Avec sa famille, il fut emprisonné au fort Lamalgue de Toulon, puis au château de Pau et maintenant, d'après ce que j'ai entendu car je comprends le Français, nous sommes en route pour Amboise où nous allons être de nouveau en prison dans le château royal de cette ville qui, je crois, est située sur un beau fleuve nommé la Loire. J'espère que votre Président Napoléon le nouveau ne nous laissera pas trop longtemps là-bas et qu'il viendra nous délivrer comme il l'a promis. Nous allons rester quelques jours ici à nous

reposer et allons, ensuite, reprendre la route.

-Tu en sais des choses Ali. Es-tu d'accord pour que je vienne te voir pendant les quelques jours où tu vas rester à Bonnes ? C'est le nom de mon village.

Ali était d'accord et Lulu est revenu chaque jour discuter avec son nouvel ami. Ali lui a fait goûter un peu du fromage que les femmes fabriquaient avec le lait de leurs chèvres, le « kaabikou ». Ali lui expliquera même comment le faire et la maman de Lulu fabriquera par la suite un fromage de chèvre qu'elle nommera le **chabichou** et qui aura un grand succès parmi la population...

Quelques jours plus tard, tout le monde a repris la route en direction d'Amboise.

Jean-Pierre Vassaux

NB. Cette histoire est bien évidemment purement inventée. Elle comporte néanmoins des vérités. Abdelkader, et sa suite, fut bien emprisonné au château d'Amboise de 1848 à 1852, année où Napoléon III, devenu empereur, vint effectivement, en personne, lui rendre sa liberté. Pour ce qui concerne l'arrêt de quelques jours de l'émir à Bonnes, je n'en suis pas certain...Le chabichou a-t-il vu le jour à Bonnes ? Qui sait, il s'est passé tellement de choses dans cette belle commune...

LES MÉTAUX LOURDS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Suite 4...

Voici les derniers ingrédients qui aident à extraire les métaux lourds de l'organisme.

La myrtille sauvage : Elle élimine les métaux lourds de votre tissu cérébral, guérissant et réparant les dégâts créés par l'oxydation lorsque les métaux lourds sont éliminés. Il est important d'utiliser des myrtilles sauvages, car elles possèdent des phytonutriments uniques avec des capacités détoxifiantes spéciales. Les puissants antioxydants contenus dans les myrtilles sauvages vont contribuer à inverser les dommages oxydatifs laissés par l'élimination des métaux lourds. Ceci est particulièrement important pour votre tissu cérébral. En fait, les myrtilles sauvages sont l'aliment le plus puissant pour arrêter ou, dans certains cas, inverser la maladie d'Alzheimer et la démence. Mangez au moins une tasse par jour.

Remarque : bien que les myrtilles cultivées soient nutritives, elles n'ont pas la capacité d'extraction des métaux des myrtilles sauvages. Les myrtilles sauvages se trouvent dans la section fruits des congélateurs de certains supermarchés.

La dulse de l'atlantique : cette algue comestible se lie au plomb, à l'aluminium, au cuivre, au cadmium et au nickel. Contrairement aux autres algues, la dulse de l'atlantique est très puissante aussi pour éliminer le mercure. La dulse de l'Atlantique pénètre dans les endroits profonds et cachés du tube digestif et de l'intestin, cherchant du mercure, se liant à lui et ne le libérant jamais jusqu'à ce qu'il quitte le corps. Mangez deux cuillères à soupe de flocons par jour, ou une quantité égale de lanières si c'est sous la forme de feuilles entières, et vous la trouverez en magasin bio.

Comme elle provient de l'océan, vous pourriez craindre que la dulse de l'Atlantique elle-même contienne du mercure, et qu'elle le libère dans votre corps. Mais en fait elle retient ce mercure, quelle possède déjà, pendant qu'elle se fraye un chemin dans l'organisme, de plus elle s'accroche aux autres métaux en cours de route et les chasse également. ***La dulse de l'Atlantique est un élément essentiel de l'équipe car elle reste près de la ligne d'arrivée (c'est-à-dire notre côlon), attendant les autres aliments qui se sont aussi associés à des métaux lourds. Elle permet l'évacuation de tous ces métaux lourds qui ont atteint le côlon, et veille à ce qu'ils quittent réellement le corps.***

Végétalement vôtre  Line

Pour plus de renseignement vous pouvez me joindre au 06.71.73.81.06

Les informations fournies dans cet article sont uniquement à des fins d'information générale. Ces informations ne sont pas destinées à se substituer à l'avis d'un professionnel de la santé ou à un traitement médical.



Marché du 1er février

Stand Bonnes Nature

Vente de gaufres, crêpes sucrées et
gâteaux



www.bonnesnature.com

L'ASSOC BONNES NATURE PRÉSENTE

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS A BONNES

Viande de bœuf, volailles, légumes, fruits, pain,
fromages, bières, gourmandises, miels, produits
d'hygiène et d'entretien...



Premier **mercredi** de
chaque mois de
16h00 à 19h00



Producteurs présents sur le marché

(liste non exhaustive, évolutive en fonction des contraintes de chacun)

- Au délice de la terre d'Ouzilly (légumes)
- Aux grandes oreilles (cosmétiques)
- Cocotte émoi (viande bovine et porc)
- Coop de Bonnes (autres produits locaux)
- EARL de la Pretrerie (veloutés, purées, confitures)
- Graine d'Acadie (farine)
- La Brioche d'Antan (pains, viennoiseries)
- La chaume à fromages
- La fabrique de Steph (textiles)
- La linarolse (bières)
- La maison Bourbon (torréfacteur)
- La pause festive d'Eugenia (biscuits artisanaux sans gluten et sans laitage)
- Les Biquettes du Mont St Savin (fromages chèvre)
- Les Brebis d'Élise (yaourts et fromages brebis)
- Les miels de Max (miels)
- Les petits papiers (bijoux et accessoires artisanaux)
- Les plumes du Moulin (volailles)
- Les vergers de Savoie (pommes et jus)
- Maxime NORMAND (charcuterie maison)
- Oeuf bon du Poitou
- Perle de sarrasin (foodtruck)
- RABEAU Olivier (tourneur sur bois)

@bonnesnature@gmail.com ☎ Emilie-GUICHARD : 06.89.95.31.14

📱 Consultez notre facebook Bonnes Nature pour plus de détails.

BONNES
DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

MARCHE DE L'AMITIÉ



- Inscription à partir de **8h15** à la Salle des Fêtes **4€**.
- Départ de l'Esplanade des Fêtes à **8h45**
- Casse-croûte commun à mi-parcours
- Poursuite du circuit choisi
- A l'arrivée pot de l'amitié
(Point de vente d'objets africains)

Comité de Jumelage
Bonnes  **Banfora Sud**

Venez nombreux soutenir notre action en faveur des 12 villages du Sud de Banfora au Burkina Faso.

Les bénéfices permettront de financer nos projets de développement durable



Jeudi 16 février 2023
12h30 à 16h30
BONNES
Salle des Fêtes

OUVERT A TOUS



Unité Locale du Chauvinois – 13 rue des Frères Caillé – 86300 Chauvigny
ul.chauvinois@croix-rouge.fr – 07.86.73.36.41

Comité de Jumelage

Bonnes **Banfora Sud**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JANVIER 2023

L'Assemblée Générale s'est déroulée en présence de Madame Isabelle Schreiber, adjointe aux associations, et des amis de notre jumelage.

Invités excusés : Monsieur Serge cousin Maire de Bonnes, Pascale Guittet Conseillère départementale, Benoit Parenteau, Marie Laure Foucret

Adhérents excusés : Alice Garcia et Tony Bonhomme, Christiane et J Paul, Fabienne Sauvion – Chauvigny, Emile Marchais, Gérard et M Christine Ruven, Emilie Guichard Bonnes Nature, Laurent Duclos

Rappel des Objectifs de l'association.

- Etablir des relations amicales entre les communes de Bonnes et Banfora au Burkina et plus particulièrement avec 12 villages de la zone Sud.
- Promouvoir de échanges fondés sur l'égalité et la dignité, afin de résoudre ensemble des problèmes intéressant la vie des populations partenaires.
- Favoriser le développement durable, économique, social et culturel du pays ami, sans se substituer à lui, au nom de la solidarité, de la justice et de la raison.

Nos manifestations 2022 : Randonnée nocturne gourmande, Déstockage braderie, Brocante, Marché de Noël

Actions réalisées en 2022

- Confection de tables Bancs pour écoles primaires Nb 50
- Réfection maternité de Diarabakoko
- **Total : 5 500 €**

Actions prévues en 2023

- 1 Projet de formation des groupements féminins.
 - 2 Projet humanitaire – enfants déplacés --
 - 3 Projets Appui production maraîchères – Ce projet est conditionné à l'obtention de la subvention 2022 du CD
- Total : 10 180 €**

Bilan financier 2022

DEPENSES		RECETTES	
Gestion Secrétariat	250,00	Cotisations-Dons	642,00
Brocante	1979,51	Brocante	3996,98
Objets africains	0,00	Objets africains	0,00
Déstockage	199,26	Déstockage	510,00
Randonnées	376,22	Randonnées	1170,00
Divers	333,96	Divers	366,62
Marché de Noël	0,00	Marché de Noël	370,72
Missions	5500,00	Missions	
Subvention		Subventions	400,00
Total	8638,95	Total	7456,32
Résultat de l'exercice : -5 887,95			

Toutes les sommes sont en Euros

BALANCE			
Exploitation	Montants	Comptes	Montants
Solde 2021	12752,52	Caisse	42,50
Résultat 2022	1 182,63	Crédit Agricole	11 413,49
		Compte Mission	113,90
Total	11 569,89	Total	11 569,89

Conformément à notre convention, la commission de concertation commune/comité de jumelage a eu lieu le samedi 14 janvier à la mairie de Bonnes à 10h30 en présence de Isabelle Schreiber et Sylvie Guilbert - Compte d'exploitation 2022 et programme 2023

Avec quels financements 2022

Résultats des manifestations et les dons des adhérents (cartes et autres).
Subvention Mairie de Bonnes

Les rapports d'activités et le bilan financier présentés lors de l'Assemblée Générale ont été adoptés à l'unanimité.

Nos manifestations 2023

Dimanche 12 février Randonnée de l'Amitié
Samedi 22 et dim 23 avril : Braderie déstockage à SDF
Samedi 03 juin : Marche gourmande et nocturne
Dimanche 17 sept : Brocante Vide grenier
Dimanche 19 novembre Repas Salle des fêtes
Samedi 02 décembre : Marché de Noël

Composition du bureau

Micheline Burlot présidente d'honneur – Patrick Touzalin président – Sylvie Guilbert trésorière – Marie-Noëlle Thibault secrétaire – Aline Vachon secrétaire et trésorière adjointe.

Membres du conseil d'administration : Annie Caillon Bonhomme, Jacqueline Chochon, Francine Vachon, Lucette Trichet, Dominique Monnereau, Anne -Marie Gillet, Michelle Bozier et Véronique Audissou

Vous pouvez nous aider

- ✓ En achetant des cartes d'adhérents (à partir de 7€).
- ✓ Un reçu de don vous sera remis (à partir de 10€)
- ✓ En achetant des objets africains lors de nos manifestations.

En proposant votre aide, les bras et les bonnes volontés sont toujours les bienvenus.

Cabaret Music-Hall

Chez Nello à Tours

SAMEDI 11 Mars 2023

Dîner spectacle



Nous vous souhaitons une excellente soirée

Apéritif

Coupe de Vouvray pétillant Pieaux et amuse-bouche.

Entrée

Pyramide de la mer, façon gribiche, saumon et thon cuit, œufs émincés, cornichons, radis noir, fines herbes.

Plat

Roulade de volaille avec farce de veau, écrasé de pommes de terre et petits légumes.

Dessert

Entremet Opéra, crème anglaise.

Boissons

Cabernet Franc rouge (Pascal Ricotier)
1/4 vin par personne.



Bus + repas + spectacle = 100€ par personne

RESERVATIONS : 06 14 78 68 40 ou 07 84 94 02 81

Inscription immédiate avec règlement d'un montant de 100€

Chèque établi à l'ordre de

L'AMICALE Bouliste Bonnes.

Courrier à adresser au

35 rue de la Varenne Bonnes 86300

(L'encaissement des chèques se fera 8 jours avant le spectacle.)

Les inscriptions se feront par ordre de réception du courrier et du paiement.

Une liste d'attente sera établie en cas de désistement.

Attention : en cas de manquement de votre part pour ce voyage (ex : oubli du rendez-vous, retard à l'arrivée au point de rendez-vous...), l'association ne sera pas responsable et ne procédera pas à votre remboursement.

SVP, merci de remplir ce formulaire, un par personne :

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Numéro de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence

.....

Heure de Départ : le samedi 11 mars à 17 h Esplanade des fêtes à Bonnes 86300

Pour toutes informations : 06 14 78 68 40 Chantal Cartault

07 84 94 02 81 Denis Brunet

JEUX

FLEUR DES CHAMPS DÉCOR DE JARDIN	NON RELIGIEUX VARIÉTÉ DE PLANTE	VILLE ALLEMANDE	MIS EN TERRE PLANTE GRIMPANTE	AMAS	NOTE DU CHEF ESPACE VERT	DÉGRINGOLADES PLANTES QUI PASSENT L'HIVER
LEQUEL PAILLIS		C'EST EN FAIT UN ACACIA DÉTESTÉ	VITALE AU JARDIN JARDIN D'HIVER	PLANTE SUCCULENTE CAPITALE DE LA MONGOLIE	QUATRE ROMAINS FLEUR ROYALE	
AGENT DE LIAISON SORBIER		MOIS PRINTANIER OUTIL DE JARDINIER		HEROÏNE DE LA SÉRIE NCIS	VERBAL FRUIT DE LA TREILLE	
			ASTER DES MONTAGNES CHAPEAU CLAQUE			
BUOLE PETIT PIN ARBRE ÉPINEUX		DOMINA DEUX À ROME			FILS DE NOÉ TRAVAIL FORCÉ	
			ÉCHASSIER		PRONOM RÉFLÉCHI FUMURE	
AFFLUENT DU DOUBS VIEUX DO			ÇA SUFFIT ! DONNE UNE TULIPE OU UN GLAIEUX			DÉSHERBE
		PROMENEUSE	HÉSITATIONS PHOTOGRAPHIE DU XIX ^e			TERRINE
RENDIT HOMMAGE	PÉRIODE DES FOINS GENET ÉPINEUX				VILLE DES HAUTES-ALPES RELATION PASSÉE	
			IMAGES PIEUSES	TAPE SUR LE SYSTÈME	DIVAGUA TUTEUR	
BÊCHE, BINE ET ARROSE LA MAIN VERTE EN EST UN				SANS ERREUR		
		FLEUR TOXIQUE ABÎME			TERRE CENTE TEL UN BONSAÏ	
CELLULE DE RÉFLEXION VIEILLES PIÈCES				POIGNÉE CLIMAT		TIGRE OU MARTAGON
			FAIT L'AFFAIRE	STRIA	FEUILLETÉ	ARTICLE
GRAMINÉE	SAND VÉGÉTAL			DÉMODÉ		
		GENRE DE MARQUERITE			DÉCOUVERTES	

6	2	9	3	8	4	7	5	1
4	8	5	6	7	1	9	3	2
3	7	1	5	9	2	4	8	6
1	6	7	8	2	3	5	4	9
8	5	3	1	4	7	2	6	8
2	4	8	9	5	6	3	1	7
5	1	2	7	3	8	6	9	4
8	9	4	2	6	5	1	7	3
7	3	6	4	1	9	8	2	5

S	R	E	P	W	F
J	U	S	A	N	T
B	A	B	O	R	D
F	M	I	R	O	U
E	N	V	O	I	S
A	R	T	I	T	E
S	M	T	E	T	E
R	I	A	S	S	A
O	L	A	F	L	I
G	N	O	M	E	H
P	A	V	I	L	L
M	E	T	E	O	S
N	I	N	O	T	U
S	T	U	C	P	O

2	9				5	8		
5			3	2				1
					7	2		
		2		4				8
	7						9	
4				3		1		
		4	8					
1				7	4			5
		9	6				7	2



RECETTE

Maki de crêpes au chocolat simple



INGRÉDIENTS :

8 PERS.

- 8 crêpes
 - 50 cl de lait
 - 40 cl de crème liquide
 - 100 g de chocolat noir à pâtisser
 - sucre glace
 - copeaux de chocolat
-

- Montez la crème liquide en chantilly bien ferme à l'aide d'un batteur électrique. Ajoutez-y un peu de sucre glace, tout en continuant de battre. Réservez votre chantilly au frais.
- Faites fondre le chocolat coupé en morceaux et le lait dans une casserole au bain-marie (ou au micro-ondes). Quand le mélange est bien lisse, ôtez du feu et laissez tiédir.
- Posez une crêpe à plat sur un plan de travail.
- Répartissez un peu de chantilly au centre, sur toute la longueur.
- Roulez la crêpe sur elle-même pour former un rouleau.
- Répétez l'opération pour les autres crêpes.
- Découpez chaque crêpe en tronçons.
- Servez les tronçons comme des makis nappés de sauce au chocolat tiède et parsemés de copeaux de chocolat.
- Vous pouvez maintenant déguster vos makis de crêpes au chocolat simple !

ANNONCES

Jacques FOURRE

est décédé, le vendredi 13 Janvier 2023, des suites d'un cancer foudroyant, il a été inhumé le mardi 17 Janvier 2023, à Lurais (Indre) son village natal.

En 1966 il avait été sollicité par Mr AUDIDIER, maire de l'époque, pour créer la plage de Bonnes. Durant plusieurs années, nombreux sont les enfants et les adultes à qui il a appris à nager.

Tous les étés, il organisait des tournois de volley avec les villes avoisinantes.

Nul doute que l'on gardera un bon souvenir de lui.

Auto-entrepreneur recherche petits contrats dans multiples domaines : jardinage, entretien espaces verts, accompa-

Recherche sur Bonnes terrain pour installation camping-car et caravane. Branchement d'eau nécessaire.

Tarif à négocier. Tél : 06.06.44.77.30



ANNONCE PONCTUELLE

Pour passer une annonce, merci de remplir ce formulaire, de le faire parvenir à la MPT avant le 10 de chaque mois, accompagné de votre règlement de 5 €.
(gratuit pour les demandeurs d'emploi)

TEXTE :



ELECTRICITE GENERALE

**NEUF et RENOVATION
DEPANNAGE**



- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Interphonie
- Ventilation

Gérard BROUARD

7, rue du Moulin
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38
Port. 06 19 55 66 60



VENTE DIRECTE

VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.
La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION par téléphone au 06.80.65.13.73
ou par mail lavalleedeslimousines@orange.fr

Ribardière Philippe - Les Vlées - 86300 Bonnes



S.O.S ORDINATEUR
Dépannage & assistance informatique 7j/7



*Pays Chauvinois,
Poitiers, Châtelleraut,
Montmorillon*

AVELINE Mathieu
4, avenue de la République
86300 BONNES
06 62 96 22 17
aveline.mathieu@gmail.com



**Charpente
Couverture
Zinguerie
Démoussage**

François DUVAULT
06.79.58.15.87
francois.duvault@gmail.com

« Le Fourneau » - 86300 BONNES

Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants

 *Nuances & Reflets* 

05.49.50.57.90

Horaires d'Ouverture :

Mardi

9h - 12h / 14h - 18h

Mercredi - Jeudi - Vendredi

9h - 12h / 14h - 19h

Samedi

9h - 16h

**Nouveau service dans votre salon
pour vous les hommes !!!**

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.



alizé
 CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
OFFICIER DES PROPRIÉTÉS - C.A.S. 86

Julien GUERIN - ALIZÉ
 CHAUVIGNY / MONTMORILLON
 07 88 17 31 88 - julien@alize86.fr

6 AGENCES, LES MÊMES COMPÉTENCES POUR VOUS SERVIR



LPG
 endermologie

Le Lipomodelage fait son entrée à l'institut !!
 Technique minceur brevetée qui stimule naturellement la peau dans le but de cibler et de réveiller les cellules endormies.

Déstocker les graisses. **Lisser** la cellulite. **Raffermer** la peau. Retrouver des jambes légères ou du bien-être. L'Endermologie, la technique de référence 100% naturelle, NON invasive et NON agressive de stimulation mécanique de la peau, permettant de réactiver le mécanisme des cellules.

Téléphone : 05.49.53.46.82



NATURE ET JARDIN

Philippe ARLOT PAYSAGISTE

Créations paysagères :

*Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,
Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...*

Entretiens jardins

Services à la personne « artisans à domicile »

Avantages fiscaux (-50 %)

CESU acceptés

Selon loi de finances en vigueur

Contactez le 05.49.56.89.70
06.74. 21.77.95



S.A.R.L JH MACONNERIE

**MACONNERIE GENERALE
NEUF & RENOVATION**

11 route de la Puye
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74
EMAIL : jh.maconnerie@orange.fr



3%.COM
IMMOBILIER

La qualité, la compétence et le prix

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés

Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique

Le prix : 3% de commission seulement

VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS

CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS

VERONIQUE AUDISSOU

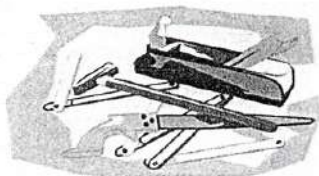
☎ : 07 81 05 63 71

veronique.audissou1708@gmail.com

MARTINE AVELINE

☎ : 06 61 43 64 99

aveline.martine@gmail.com



Menuiserie GUIBERT

Ludovic GUIBERT

Fabricant - Poseur

Rénovation - Agencement

Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants

Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation

Pergola bioclimatique - Store banne



14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES

☎ 05 49 01 68 49 - ☎ 06 85 48 10 33

menuiserie.guibert@free.fr

www.menuiserie-vienne.fr



Les Jardins de la Frolle



Pommes, Poires & jus de fruits

Cueillette de fruits au verger de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, prunes, poires & pommes

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur www.lesjardinsdelafrolle.fr

Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre : 8h30-12h / 14h-18h

DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

sarlduvault@sfr.fr





VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS

Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes

TIPH



Univ' Hair

- . Salon de coiffure mixte
- . Coloration végan
- . Rituels bien être
- . Thalassothérapie du cuir chevelu
- . Produits capillaires inspirés de la mer

09.84.53.40.79

9 place du monument 86300 Bonnes
Mardi au Vendredi 9h-12h / 14h-19h
Samedi 9h-16h

COOP



MR ET MME GRELAUD

05/49/45/90/09

DU LUNDI AU VENDREDI

8 H A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

SAMEDI

8 H 30 A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

DIMANCHE

8 H 30 A 12 H 45 - 16 H 30 A 19 H 30

**MAINTENANT EN VENTE :
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT**



**SAMEDI ET DIMANCHE
BANC DE POISSON FRAIS**



J.M.A GAUTIER PEINTURE

STAFF

PEINTURE

DECOR

REVÊTEMENT

MUR ET SOL

RAVALEMENT

Route de Liniers
86800 LAVOUX

Tél./Fax : 05.49.56.61.04
Port : 06.83.51.49.94



LMP²
DESMAZEAU - MAILLET

- Maçonnerie
- Carrelage
- Menuiserie
- Plaques de plâtre
- Isolation

86300 BONNES - ☎ : 06 32 08 04 99 - 06 61 72 55 84



EURL COQUELIN

Traiteur / Plats à emporter
 Livraison de repas

5 Route de Picourtault
 86300 BONNES

Service de Livraison de repas à domicile
 pour les personnes âgées

Tête de veau à emporter tous les 29 de chaque mois

Pour tous renseignements et commandes merci
 d'appeler au : ☎ **06.11.88.40.54**



Imaginez votre vie sans vos problèmes: de **peau**, de **poids**, de **douleurs articulaires**, de **fatigue** excessive et récurrente, de **troubles de la digestion** de **diabète**, de **cholestérol**, d'**hypertension** etc...

Vous pouvez transformer et améliorer votre qualité de vie grâce à l'alimentation végétale qu'elle soit cuite ou crue...

Je suis formée pour améliorer la santé grâce à l'alimentation.

**N'hésitez pas à me contacter: Line Etavard, tel 06.71.73.81.04
Mail:line.eveilnutritionsante@outlook.fr**

La réflexologie est une discipline globale et durable de la santé et du bien-être qui s'adresse à toutes personnes désirant libérer ses tensions et retrouver un bon équilibre naturel du corps.

Réflexologue - Relaxologue

Prévention et gestion du stress

Titre RNCP



06 08 70 45 42



melanie.ferreirareflexo@gmail.com



**28 rue des petits clos
Le Breuil - 86300 Chauvigny**



Pratique manuelle : Plantaire, Palmaire, Dorsale et Facio-crânienne

Sur rendez-vous au cabinet ou déplacement à votre domicile - Chèque Cadeau

www.melanieferreira-reflexologue.fr

FÉVR-23

1	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H WOD 18H30/19H30 PALETS 19H30/21H30 <u>MARCHE DES PRODUCTEURS 16H/19H</u>	17	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
2	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/18H00 - JUDO 18H/19H PILATES 19H30/20H30	18	S	
3	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 17H30/18H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H	19	D	
4	S		20	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H SOPHROLOGIE 19H/20H
5	D		21	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30
6	L		22	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H WOD 18H30/19H30 PALETS 19H30/21H30
7	M	YOGA 18H30/19H30	23	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/18H00 - JUDO 18H/19H PILATES 19H30/20H30
8	M	PALETS 19H/21H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H	24	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 17H30/18H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H
9	J	RANDONNEE 9H/11H	25	S	COUTURE 9H30/11H30 <u>THEÂTRE 20H30 SDF</u>
10	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H	26	D	MARCHE ACTIVE 10H/11H
11	S	<u>REUNION BATELLERIE 14H SALLE LUNE</u>	27	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H SOPHROLOGIE 19H/20H
12	D	<u>MARCHE DE L'AMITIE DU COMITE DE JUMELAGE</u> <u>DEPART A PARTIR DE 8H15 ESPLANADE DES FÊTES</u>	28	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30
13	L	SOPHROLOGIE DE 19H/20H EN REMPLACEMENT DU 1ER MAI			
14	M				
15	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H PALETS 19H30/21H30			
16	J	RANDO 9H/11H <u>VESTI BOUTIQUE CROIX ROUGE 12H30/16H30 SDF</u>	Chandeleur sans chaleur, crêpes sans odeur.		